

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****DELIBERATION N° DE_200326_1****DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

De la commune de

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Séance du

20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Alain BUJADOUX, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BERTRAND, doyen d'âge.

Présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Laurence PROUST et Nadège LAURENSEN, MM. Boris SONDAGH, Philippe BOUDARD et Julien PALAYER.

Absent excusé : M. Alexandre BOURDERY qui a donné pouvoir à M. Julien PALAYER

Date de convocation : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT.**Election du Maire**

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- Onze suffrages exprimés pour Michèle ALOUCHY ;

Le conseil municipal :

- **ELIT** Madame Michèle ALOUCHY, maire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE ;